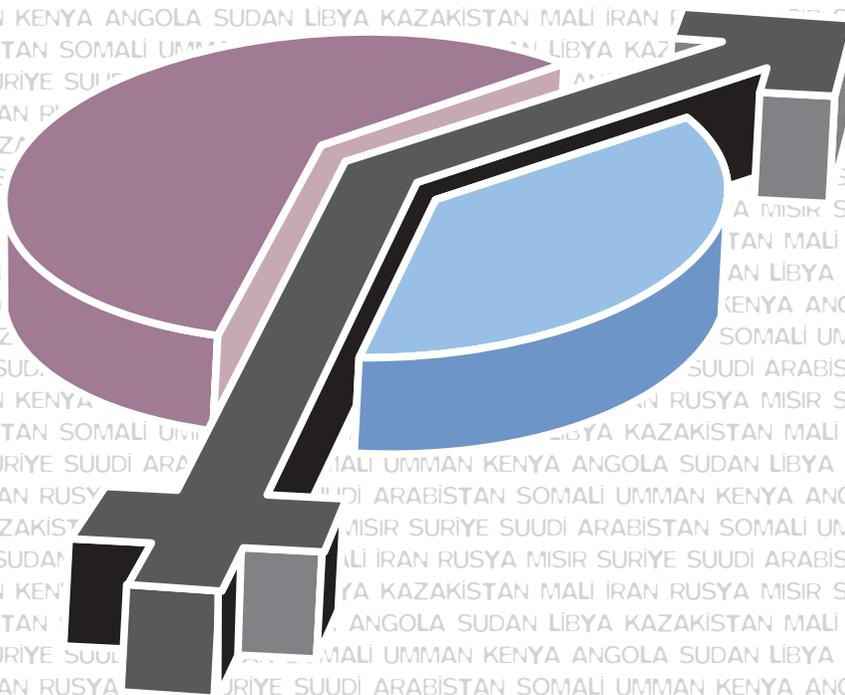


ETUDE DE FAISABILITE SUR LA CREATION D'UN INSTITUT POUR L'EGALITE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES AU MOYEN-ORIENT ET EN AFRIQUE DU NORD



ETUDE DE FAISABILITE
SUR LA CREATION D'UN INSTITUT POUR L'EGALITE
ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES AU
MOYEN-ORIENT ET EN AFRIQUE DU NORD

OCTOBRE 2009

— TESEV —
PUBLICATIONS

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA CREATION D'UN INSTITUT POUR L'EGALITE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES AU MOYEN-ORIENT ET EN AFRIQUE DU NORD

ISBN 978-605-5832-27-8

TESEV PUBLICATIONS

Cover Design: Myra
Page Layout: Myra
Printing: Bilnet Matbaacılık



TESEV

**Türkiye Ekonomik ve
Sosyal Etüdler Vakfı**
*Turkish Economic and
Social Studies Foundation*

Dış Politika Programı
Foreign Policy Program

Bankalar Cad. Minerva Han No: 2 Kat: 3
Karaköy 34420, İstanbul
Tel: +90 212 292 89 03 PBX
Fax: +90 212 292 90 46
info@tese.org.tr
www.tese.org.tr

Copyright © 2009

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite électroniquement ou mécaniquement sans l'autorisation de Turkish Economic and Social Studies Foundation (TESEV).

Les points de vue dans cet ouvrage appartiennent à leurs auteurs, et ils ne devraient pas nécessairement convenir partiellement ou totalement, avec points de vue de TESEV.

Le Programme de Politique Etrangère de TESEV tiens à exprimer ses remerciements à l'Haut Commission Consultative de TESEV pour leur contributions à l'égard de la publication et la promotion de ce livre.



Ce projet a été financé, en partie, par l'intermédiaire du Département d'État, Bureau des Affaires du Proche-Orient, Bureau de la Middle East Partnership Initiative (MEPI) sous Grant [S-NEAPI-08-CA-272]. MEPI est une initiative présidentielle fondée pour soutenir les efforts de réforme économique, politique et éducatif au Moyen-Orient et d'élaborer des chances pour tous les peuples de la région, notamment les femmes et les jeunes. Plus d'informations sur MEPI peuvent être trouvées à: www.MEPI.state.gov <<http://www.mepi.state.gov/>> .

Sommaire

Préface, 5

Etude de Faisabilité sur la Création d'un Institut Pour L'égalité Entre les Hommes et les Femmes au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, 9

- 1) Introduction, 9
- 2) Les Voix de la Région, 11
 - 2.1 L'objectif, 11
 - 2.2 Méthodologie, 12
 - 2.3 Demande pour L'Institut du Genre, 12
 - 2.4 But et Objectifs d'un Institut Pour L'égalité Entre les Hommes et les Femmes, 14
- 3) Des Recommandations Politiques, 19
 - 3.1 Groupes Cibles, 19
 - 3.2 Attributions et Missions, 20
 - 3.3 Structure, Gouvernance, Location et Financement, 23
 - 3.4 Enregistrement d'une ONG au Maroc, 24
 - 3.5 Financement Initial, 24
- 4) Conclusion, 26



Préface

Cette étude préliminaire pour la création d'un Institut pour l'égalité entre les hommes et les femmes pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord est basée sur les données recueillies par les deux symposiums d'Istanbul sur société civile, les deux groupes de travail régionaux d'Amman et d'Alger sur le même thème et les entretiens réalisés avec des personnalités issues de la région. Toutes rencontres ont été effectuées dans le cadre du programme de politique étrangère de TESEV pour la période 2005-2009. Le rapport est composé de quatre sections principales et recommande la création d'un institut régional ayant comme objet les questions liées à l'émancipation des femmes au Moyen-Orient et Afrique du Nord (MOAN).

TESEV est une organisation dont la priorité et le domaine d'expertise n'est pas traditionnellement l'émancipation des femmes. Cependant, depuis 2005 TESEV a dans le cadre de ses responsabilités liées à la coprésidence du Dialogue à d'Assistance à la Démocratie (DAD) collaboré avec le ministère turc des Affaires étrangères pour réaliser les rencontres précédemment évoquées avec le soutien des organisations liées aux droits de la femme et l'égalité des sexes en Turquie.

Depuis le premier symposium d'Istanbul de juin 2005, les participants ont souligné la nécessité de créer un Institut pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans cette région. Conformément à l'esprit de la Convention Internationale de 1979 sur l'élimination des toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDAW), la mission de l'institut serait la promotion et la surveillance du respect des droits de la femme dans cette région.

L'intérêt pour la création d'un tel institut a été confirmé en février 2006 par le deuxième symposium d'Istanbul sur la société civile. En mai 2006 le ministère turc des Affaires étrangères a initié la réunion intergouvernementale d'Ankara et en septembre 2005 la réunion de coordination à Sanaa au Yémen. En outre, des hauts fonctionnaires et les ministres ont rappelé cette volonté dans le cadre des réunions du Forum pour le Futur qui ont eu lieu à Rabat, Manama, à Amman et à Abu Dhabi.

La pertinence des décisions prises lors des réunions formelles et informelles a été réaffirmée par les résultats des interviews et enquêtes auprès des organisations pour l'amélioration de la condition de la femme dans le monde arabe en 2008-2009. En réponse aux neuf questions élaborées par l'équipe de politique étrangère de TESEV, 53 des 56 principaux leaders militants pour les droits des femmes dans la région ont souligné la nécessité d'une telle organisation.

L'objectif de ce rapport est de recevoir une reconnaissance officielle et un appui pour la création d'un institut pour l'égalité entre les hommes et les femmes pour la région MOAN lors de la réunion du Forum pour la Future qui se tiendra à Rabat le 2-3 Novembre 2009. La création d'un tel institut sera le premier résultat concret d'une série de mesure prise dans le cadre du Forum pour le Futur et catalysera les progrès liés à l'émancipation des femmes dans la région.

Les éléments recommandés pour l'institut sont décrits ci-dessous en dix points. TESEV tient à rappeler que ces éléments représentent uniquement des lignes directrices pour la fondation de l'institut régional pour l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi, différents objectifs de structures et de la méthodologie pourrait pourraient s'y ajouter. Les motivations de TESEV sont d'inciter et de stimuler la prise de mesures concrètes pour réduire les inégalités entre les hommes et les femmes dans la région MOAN.

1. L'institut devra être régi par un conseil d'administration composé des membres énumérés dans le rapport.
2. La majorité des membres du conseil d'administration de l'institut devra être originaire de la région MOAN, cependant, l'institut ne devrait pas ignorer des candidatures extérieures à la région.
3. La structure hiérarchique de l'institut devrait être clairement définie pour être fonctionnelle et permettre un travail efficace.
4. Il serait souhaitable que les membres du conseil d'administration aient des relations au sein des organisations locales et internationales qui s'impliquent et qui influencent les politiques pour l'égalité entre les hommes et les femmes.
5. La formation d'un comité consultatif devra être décidée par le conseil d'administration. La responsabilité de la composition du conseil d'administration devrait être décidée par les membres de l'institut.
6. L'autonomie de l'institut proposé doit être garantie par le pays hôte et l'institut devra être indépendant pour l'établissement et la modification de son règlement intérieur.
7. Le projet d'Institut pour l'égalité entre les hommes et les femmes devrait être officiellement basé dans la région MOAN. Il serait souhaitable que le siège soit dans un Etat dans lequel le travail de l'institut ne ferait pas double emploi les organisations existantes, par ailleurs, l'institut ne devrait pas seulement combler un vide au niveau régional mais aussi faire bénéficier l'Etat d'accueil de son travail pour la promotion des droits des femmes. Il est important que les lois en vigueur dans le pays d'accueil soient favorables

aux travaux de l'institut. Ainsi, le travail effectué à Rabat, au Maroc à ce jour est profitable aux autres Etats du Moyen-Orient et Afrique du Nord.

8. Le projet d'Institut pour l'égalité entre les hommes et les femmes devrait avoir l'autorité institutionnelle suffisante pour influencer les gouvernements et leur politique tout en étant suffisamment souple et fluide pour être efficace dans la sensibilisation.
9. Les sources possibles de financement peuvent inclure: des agences de l'ONU, la Middle East Partnership Initiative, l'Union européenne, les programmes pour le Moyen-Orient des différents gouvernements, d'autres institutions et surtout, la Fondation pour le Futur sous les auspices de la G-8. Cette liste est non exhaustive.
10. Le pays d'accueil doit d'une part, avoir exprimé la volonté politique d'appuyer l'Institut, et d'autre part, sa société civile doit adhérer au projet est déterminante dans le processus de sélection.

Ce projet a bénéficié d'une participation importante de la part de nombreuses personnalités. Sans leur soutien, ces réunions et la finalisation de ce rapport n'aurait pas été possible. Pour les premiers stades du projet, nous devons donc nos remerciements au Professeur Dr. Yeşim Arat, au Dr Selma Acuner et au Dr. Feride Acar, dont la médiation a été sollicitée pour conduire les réunions. Nous sommes également reconnaissants à nos experts régionaux Mme. Nadia Ait-Zai, Mme. Lamis Nasser et Mme. Reem Obeidat pour leur contribution au rapport de terrain.

Nous sommes également reconnaissants aux 31 organisations en Turquie qui travaillent dans le champ de l'émancipation des femmes, dont les noms individuels, nous ne pouvons malheureusement pas la liste ici par souci de concision pour leur soutien et l'apport intellectuel qu'elles ont fourni pour les réunions préparatoires. Ces organisations au-delà de leur participation active, nous ont permis d'appréhender les problèmes dans leur globalité. Elles nous ont aussi assisté pour nos réunions d'Istanbul et d'Ankara et ont partagé leurs expériences avec les participants de la région MOAN.

Au cours de ce processus, nous avons également collaboré avec le ministère Turc des Affaires étrangères. Nous devons d'abord reconnaître les contributions de l'ambassadeur (à la retraite) Ömür Orhun chargés de la coordination pour MOAN, nous souhaitons exprimer notre gratitude aux ministres des Affaires étrangères de l'époque M. Abdullah Gül et M. Ali Babacan, au Sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères M. Ertuğrul Apakan, au sous-secrétaire M. Feridun Sinirlioğlu, à l'ambassadeur de la République de Turquie à Téhéran M. Gürcan Türkoğlu, M. Ömer Onhun, Mme. Ebru Barutçu Gökdenizler et l'ancien ambassadeur de la République de Turquie à Amman M. Hüseyin Diriöz dont l'hospitalité et la participation aux réunions ont été très appréciées.

Il va sans dire que nous sommes également reconnaissants à Mme. Nimet Çubukçu ancien ministre d'État délégué à la Condition féminine et aux Affaires familiales pour son appui au projet. Mme. Cubukcu a sincèrement soutenu nos efforts dès le début de cette entreprise; en nous honorant de sa participation au symposium d'Istanbul où elle a encouragé la création de l'Institut pour l'égalité entre les hommes et femmes envisagé lors de la réunion du Forum pour le Future à Abou Dhabi en octobre 2008.

Il convient également de souligner que ce même enthousiasme était partagé par Mme. Dora Bakoyanni Ministre des Affaires étrangères de la Grèce lors de la réunion du Forum pour le Future en 2005 à Manama. Outre Mme. Bakoyanni nous avons reçu un important soutien international notamment celle de No Peace Without Justice et du Centre d'information et de formation les droits de l'Homme¹ ainsi que deux autres co-présidents du DAD.

Ces reconnaissances peuvent être étendues à l'Algérie et à son ministre délégué chargé de la Famille et de la Condition féminine Mme. Nouara Saadia Djaffer, au Maroc et à son ministre du Développement social, de la Famille et de la Solidarité Mme. Nezha Skelli, Mme. Antonella Uneddu du Ministère italien des Affaires étrangères, Mme. Zines Toini-Benjelloun de l'UNIFEM, M. Mohsen Marzuk président de Arab Democracy Foundation, M. Saad Eddin Ibrahim militant Egyptien des droits civils, M. Dan Fried, M. Kent Patton et Mme. Laura Schultz du Département d'État des États-Unis d'Amérique et de Mme. Frances Guy du ministère des Affaires étrangères du Royaume-Uni.

Inutile de mentionner que ce projet n'aurait pu être initié et poursuivi sans l'aide des Ministères Turc et Britannique des Affaires étrangères et du département d'Etat Étatsunien. Nous rendons hommage au Middle East Partnership Initiative (MEPI) et aux équipes du Bureau of Democracy, Human Rights and Labor (DRL) pour leur patience, leur compréhension et leur soutien.

En dépit de tous les noms mentionnés ci-dessus, le présent rapport est en dernière analyse le fruit du programme de politique étrangère de TESEV. Tous les collaborateurs de ce programme ont contribué à la rédaction du rapport ou à la conduite des réunions préparatoires. Néanmoins, la plus grande part de responsabilité appartenait à Sanem Güner et Özlem Gemici. Mais dans la mesure où il a été un effort commun, Sabiha Senyücel, Sanem Güner, Aybars Görgülü, Özlem Gemici et je serais tenu responsable des irrégularités ou des lacunes.

PROFESSEUR ASSOCIÉ MENSUR AKGÜN,
PROGRAMME DE POLITIQUE ÉTRANGÈRE DE TESEV

■ 1 En anglais, Human Rights Information and Training Center

Etude de faisabilité sur la création d'un institut pour l'égalité entre les hommes et les femmes au Moyen-Orient et en Afrique du Nord

1) INTRODUCTION

Ce rapport envisage la possibilité de créer un institut dédié aux questions liées à l'égalité entre les hommes et les femmes au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (MOAN). Le mandat des exécutifs et des auteurs de cette étude provient du Dialogue d'Assistance à la Démocratie (DAD). Le DAD a été lancé au sommet du G-8 de Sea Island en juin 2004, les représentants du G-8 ont décidé de concevoir une plateforme commune avec les représentants du MOAN. Cette plateforme commune, appelée Forum pour le Futur est une tribune internationale au soutien des voix qui s'élèvent pour des réformes dans cette région. Le Forum permet aux différents membres ainsi qu'aux Etats et organisations soutenant cette initiative d'engager des réformes politiques, économiques et sociales. Le Forum a connu un accroissement de ses activités. Le DAD a été désignée pour promouvoir un dialogue constructif et productif entre la société civile et les gouvernements du MOAN, comprenant la participation des acteurs non gouvernementaux, des dirigeants politiques, des représentants des médias, des experts de la société civile et élaborant de concert des initiatives de réformes sur des choix politiques, la démocratisation et les droits de l'Homme. En plus, le DAD a pour but de mettre en valeur les programmes de démocratisation existant ou d'en initier de nouveaux et de promouvoir et renforcer les institutions démocratiques².

Soutenu par les gouvernements d'Italie, de Turquie, et du Yémen, en coopération avec trois ONG - No Peace Without Justice, Turkish Economic and Social Studies Foundation, et Human Rights Information and Training Center – le DAD a deux thèmes prioritaires, tels que : le pluralisme politique et les processus électoraux, et l'émancipation des femmes.

L'explication de la priorité donnée au dernier thème de cette étude est multifacettes. L'égalité entre les hommes et les femmes est un défi permanent dans le monde. *De facto*, la perspective de l'égalité entre les hommes et les femmes

ne trouve pas souvent sa place dans de nombreuses politiques nationales et internationales et l'égalité des sexes continue d'être une question isolée entravant l'égalité entre les femmes et les hommes.

La réalité de l'infériorité de la condition de la femme est particulièrement importante dans la région du MOAN, malgré quelques résultats positifs dans quelques législations et la mise en oeuvre de certaines politiques. La première édition du rapport de l'Organisation des Nations unies sur le développement humain dans le monde arabe a indiqué que l'inégalité entre les hommes et les femmes soit un obstacle majeur au développement dans cette région³. La quatrième édition du rapport se concentre plus particulièrement sur les questions concernant l'émancipation des femmes dans la région. Malgré les problèmes exposés dans ces documents et dans d'autres documents internationaux, un dialogue sur ces questions suivi d'initiatives est primordial au sein de la société civile.

Dans cette optique, une série de consultations de la société civile a été organisée. Ces consultations ont abouti à plusieurs conférences intergouvernementales auxquelles la société civile a participé. Ces conférences ont pris plusieurs décisions dont certaines ont été actées lors des différentes assemblées du Forum pour le Futur au cours des quatre dernières années.

Les idées et les propositions qui ont constitué la base principale de ce rapport proviennent de ces consultations et de ces conférences. Les deux symposiums sur la société civile, organisés par TESEV en juin 2005 et février 2006, ont demandé à la société civile de développer des réformes réalistes et concrètes qui étaient plus tard proposés aux gouvernements du MOAN lors de la conférence intergouvernementale à Ankara en mai 2006 accueillie par le Ministère des Affaires étrangères de Turquie. Les participants à ces deux symposiums sur la société civile ont souligné la nécessité d'une nouvelle instance ou institution pour apporter un soutien logistique aux activités des femmes dans la région, d'assurer un suivi efficace de la mise en vigueur des conventions internationales relatives à l'égalité entre les hommes et les femmes, d'agir comme un pont entre la société civile et les gouvernements du MOAN et de fournir des informations pertinentes et fiables sur la condition féminine dans la région MOAN. Dans cette circonstance, le deuxième symposium d'Istanbul a souhaité que:

Les gouvernements et la société civile analysent et soutiennent la création d'un Institut à l'échelle régionale pour l'égalité entre les hommes et les femmes, chargé de renforcer le dialogue entre une société civile et son gouvernement pour améliorer la condition de la femme dans cette région en réunissant des données pertinentes et impartiales ainsi qu'une évaluation budgétaire des différents projets. A cette fin la proposition

■ 3 United Nations Arab Human Development Report, 2002

d'un Institut pour l'égalité entre les hommes et les femmes devrait faciliter et soutenir l'application de la Convention internationale sur l'élimination de toutes formes de discriminations à l'égard des femmes dans chacun des Etats de la région ainsi qu' au niveau régional⁴.

La conférence intergouvernementale qui s'est tenue sous l'égide du ministère Turc des Affaires étrangères, en mai 2006 à Ankara, a réitéré l'importance d'envisager la création d'autres mécanismes institutionnels:

Les participants ... expriment, entre autres, l'idée de créer à l'échelle régionale un Institut pour l'égalité entre les hommes et les femmes, qui constituerait un cadre utile de coopération et de dialogue entre les gouvernements et la société civile, et se sont engagés à mener les études préliminaires de ce projet, en consultation avec les partenaires du G-8 et les organisations internationales⁵.

Au vue de la situation exposée ci-dessus, un certain nombre de militants de la société civile ayant participé à la conférence du DAD et également les membres du réseau TESEV ont pris l'initiative de travailler pour la structure de projet de l'Institut pour l'égalité entre les hommes et les femmes; commençant par une étude de faisabilité.

2) LES VOIX DE LA RÉGION

Cette partie de l'étude reflète les réponses de 56 répondants. Ces données sont collectées par l'équipe de projet via face-à-face lors de voyages de projets de terrain et d'enquêtes qui ont été distribués à une liste compilée par les conseillers du projet.

2. 1. L'OBJECTIF

Comme l'initiative de créer une organisation régionale dans le cadre du DAD est sans précédent, la faisabilité du projet doit être envisagée. Pour cette étude, la notion de faisabilité fait référence à une liste comprenant les interrogations suivantes :

1. Existe-t-il un besoin exprimé à cette institution de la part de la société civile?
2. Y a-t-il un accord officiel pour la création de cette institution – c'est-à-dire, les Etats dans le cadre des accords cadres du Forum pour le Futur, acceptent-ils d'entreprendre et de soutenir cette initiative?

4 Déclaration finale de la 2me symposiums d'Istanbul sur "L'égalité entre les hommes et les femmes et la participation politique", Istanbul, 6 et 7 février 2006

5 Document final de la Conférence intergouvernementale du DAD « Promouvoir l'émancipation des femmes dans la vie publique », Ankara, 22 et 23 mai 2006

3. Existe-t-il des donateurs potentiels pour soutenir ce projet institutionnel?
4. Y a-t-il des Etats disposés à accueillir l'institution proposée?
5. Quelle est l'estimation financière liée aux coûts d'installation?

Cependant, il s'agit d'une étude à deux inconnues: avant d'envisager la faisabilité de ce projet, les chercheurs ont dû justifier le projet lui-même. C'est pour cette raison qu'une deuxième série de questions devait être satisfaite:

1. Quels sont les objectifs et les buts de l'Institut pour l'égalité entre les hommes et les femmes?
2. Quelles sont ses missions?
3. Qui sont les destinataires?
4. Comment devrait-il être structuré et dirigé?
5. Où devrait être son siège?
6. Quelles sont les sources possibles de financement?

Le défi des chercheurs était de poser et de répondre à ces deux catégories de questions. Le retour a été positif et l'idée d'un Institut pour l'égalité entre les hommes et les femmes a été soutenu afin de bénéficier des contributions.

2.2 MÉTHODOLOGIE

Le résultat de cette étude a été obtenu suite à une série d'entretiens *de visu* et de questionnaires, menés en Jordanie, au Maroc et au Bahreïn. Les questions relatives aux questionnaires et les points de discussion pour les entretiens ont été rassemblées par des experts lors des réunions de travail. Les experts ont établi une stratégie pour pouvoir solliciter les personnes interrogées dans le cadre de cette étude.

Les résultats des questionnaires ont fait l'objet d'une analyse qualitative et quantitative. Un expert du projet qui était présent dans toutes les interviews a écrit des rapports concis sur les résultats et les conclusions des entretiens. Le rapport de faisabilité comprend les réponses aux questions des entretiens et celles du questionnaire.

2.3. DEMANDE POUR L'INSTITUT DU GENRE

Les efforts pour atténuer les inégalités entre les hommes et les femmes et l'émancipation des femmes sont nombreux tant au niveau de la société civile qu'au niveau étatique dans la région MOAN. Bien que certains progrès pour les droits des femmes dans la région aient été constatés, de nombreux chantiers soient encore en suspend, en particulier en termes d'allocation de ressources

humaines et financières pour permettre la mise en œuvre effective des politiques liées à l'égalité entre les hommes et les femmes. La création d'un nouvel Institut pour l'égalité entre les hommes et les femmes constitue une occasion pour renforcer l'efficacité des politiques pour l'égalité entre les hommes et les femmes, des programmes existants et pour accompagner dans leur mise en œuvre dans chacun des Etats de la région.

Les fondations travaillant essentiellement sur la région MOAN dans le domaine des politiques concernant l'égalité des sexes comprennent : le Center of Arab Women for Training and Research⁶ (CAWTAR) et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM). D'autres institutions comme le Mediterranean Institute of Gender Studies⁷ (MIGS) et l'African Gender Institute⁸ (AGI) ne couvrent que partiellement la région MOAN avec une approche plus académique.

La nécessité d'un Institut pour l'égalité entre les hommes et les femmes dédié à la zone du MOAN et qui compléterait les institutions existantes pour réaliser des actions au niveau régional est importante.

Sur la base de recherches menées sur le terrain et des entretiens *de visu*, il apparaît que l'information concernant les politiques liées à l'égalité entre les hommes et les femmes est dyséminée dans toute la région et elle est difficile à l'accès. 88% des interviewés qui ont exprimé cette préoccupation, soutiennent la mission proposée pour l'Institut MOAN pour l'égalité entre les hommes et les femmes dont l'objectif est d'assurer l'égalité entre les hommes et les femmes, de rassembler et diffuser des recherches et des informations existantes.

De plus, il existe un manque de coordination entre les institutions existantes et une communication insuffisante avec les décideurs politiques. 39 interviewés sur un total de 56 ont souligné le manque de coordination entre les institutions existantes, mais seulement 24 d'entre eux se sont prononcés en faveur d'un rôle de lobbying. L'Institut MOAN pour l'égalité entre les hommes et les femmes a l'ambition de combler cette lacune.

Contrairement au CAWTAR ou au UNIFEM, l'Institut MOAN pour l'égalité entre les hommes et les femmes a l'objectif de recueillir et diffuser toutes les informations dispersées et difficiles à l'accès et de construire les outils afin de faire rapprocher les chercheurs. L'Institut pour l'égalité entre les hommes et les femmes aura principalement un rôle de coordination. Contrairement à l'Institut Européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, son rôle principal sera de collecter et de diffuser les recherches existantes plutôt que de les mener lui-même. La proposition

6 Le Centre des femmes arabes pour la formation et la recherche

7 Institut d'études méditerranéennes pour l'égalité entre les hommes et les femmes

8 Institut africain pour l'égalité entre les hommes et les femmes

pour l'Institut MOAN pour l'égalité entre les hommes et les femmes de réaliser ses propres recherches revêt pour les interviewés une priorité moyenne. Elle a seulement reçu le soutien de 34 interviewés sur 56. En outre, l'Institut MOAN pour l'égalité entre les hommes et les femmes, comme son homologue européen mettra l'accent sur l'échange d'expériences.

Certaines des réponses concernant les raisons pour lesquelles il existe un besoin pour un Institut dédié à l'égalité entre les hommes et les femmes sont:

1. Les informations comprenant les efforts pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans la région (recherche, documents, déclarations, bases de données ... etc.) sont dispersées et ne peuvent pas être utilisées de manière efficace;
2. Il existe un besoin au sein de la société civile pour accéder aux récentes recherches et à celles qui ont de qualité sur l'égalité entre les hommes et les femmes;
3. Les droits des femmes dans cette partie du monde ne sont pas pleinement compris. Il est nécessaire pour les instituts de collecter et de mettre à jour les données, de fournir les analyses spécifiques et les rapports.

La valeur ajoutée d'un tel institut réside également dans sa capacité à créer des partenariats entre les différents acteurs à différents niveaux, y compris les ONG, les partenaires sociaux, les organisations professionnelles, les médias, les organisations internationales, le secteur privé et les États. 64% des répondants ont exprimé la nécessité d'une organisation, d'un cadre régional qui informe les établissements existants, de leur travail respectif et propose des domaines de coopération et de coordination.

2.4 BUT ET OBJECTIFS D'UN INSTITUT POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Une nette majorité des répondants s'est prononcées en faveur de la création d'un Institut MOAN pour l'égalité entre les hommes et les femmes. Seuls trois des 56 interviewés se sont opposés à la création de cet institut. Tous les répondants ont été invités à exprimer leurs points de vue sur les buts et objectifs que l'Institut devrait ambitionner. Leurs opinions ont été recueillies par l'équipe en charge du projet grâce à des entretiens en face-à-face réalisées dans le terrain et à des enquêtes menées par voie électronique, par les responsables du projet. Les personnes interrogées et les répondants ont été invités à définir les objectifs et les buts possibles du futur Institut MOAN pour l'égalité entre les hommes et les femmes. Les personnes consultées ont énuméré les objectifs suivants. L'Institut MOAN pour l'égalité entre les hommes et les femmes devrait:

- Servir de base de données pour la recherche et collecter “gender aggregated data” qui sont déjà présents mais pas facilement accessibles;
- Agir en tant que réseau institutionnel constructif pour la région MOAN, soutenir la société civile et les militants travaillant sur l'égalité entre les hommes et les femmes dans les domaines connexes, et constituer une source commune des réussites et des expériences menées dans la région MOAN;
- Coordonner les actions communes; lancer des partenariats entre les organisations;
- Faire office de centre de formation; offrir des formations diplômantes dans le domaine des études sur l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que des formations techniques, tels que la budgétisation d'action pour la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes, etc.
- Conduire ses propres recherches, réaliser des analyses propres aux pays qui serviront d'effet diagnostic;
- Créer une plateforme pour le plaidoyer de l'égalité entre les hommes et les femmes et inciter les gouvernements aux changements par l'intermédiaire de recommandation de politique.

88% des répondant ont donné comme priorité le rôle de base de données à l'Institut. Ils ont souligné la nécessité pressante de rassembler et de diffuser les recherches et les informations pré-existantes. Leur principale préoccupation réside dans l'inaccessibilité à l'information potentiellement disponible:

L'Institut devrait remédier à l'absence et l'inaccessibilité de l'information statistique dans le domaine de l'égalité entre les hommes et les femmes. Il devrait mener des recherches sur le terrain et recueillir les données existantes pour former une base de données facilement accessible.

Ainsi, l'Institut MOAN pour l'égalité entre les hommes et les femmes a pour vocation première la collecte de données et la constitution d'une base de données pour la recherche.

Presque tous les répondants ont mentionné l'absence d'un véritable organe de coordination qui pourrait aussi bien créer un réseau d'organisations de la société civile pour la région MOAN et initier des partenariats au cas échéant. Ils ont décrit la mission de ce réseau comme devant réunir les personnes travaillant dans un même domaine concernant l'égalité entre les hommes et les femmes et les informer des réalisations terrain et des réussites. Cependant l'objectif de coordination a fait l'objet d'une mention spéciale, l'institut devra accorder une attention particulière aux initiatives similaires des organisations locales dans des pays différents pour que ces dernières soient mises en relation et informées de

leur évolution. Les répondants ont également élevé cet deuxième objectif au rang de première priorité.

51,8% des répondants étaient préoccupés par l'absence d'un nombre suffisant de personnes formées dans le domaine de l'égalité entre les hommes et les femmes. Ils ont souligné que seulement une petite minorité de personnes travaillant dans ce domaine sont formées de manière adéquate:

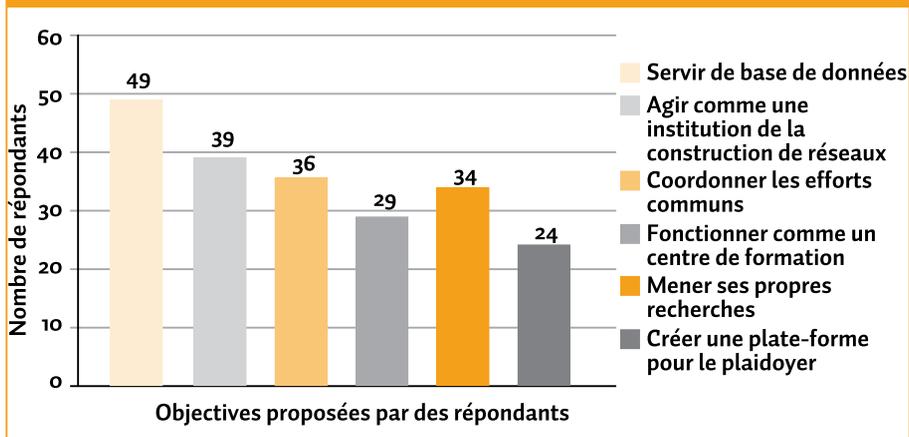
Il y a un manque de spécialistes. L'Institut MOAN devrait combler cette lacune et proposer des formations sanctionnées par un certificat et/ou un diplôme. Ces diplômes et certificats devront valider des compétences théoriques et pratiques en relation de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Néanmoins, certains répondants ont exprimé leur inquiétudes concernant l'objectif ambitieux de formation. La légitimité de ces certificats ou de ces diplômes est une préoccupation majeure liée au risque de chevauchement avec des formations de genre dispensées au sein des universités. Les répondants ont précisé que, l'Institut MOAN pour l'égalité entre les hommes et les femmes ne doit offrir une formation technique très poussée que sur des questions spécifiques qui ne font pas l'objet d'une formation dans les institutions académiques. Cet objectif provisoire de l'institut n'est pas mentionné comme une priorité.

Une grande proportion des personnes interrogées estime que l'Institut MOAN pour l'égalité entre les hommes et les femmes devrait effectuer des recherches indépendantes qui devraient porter sur les domaines peu étudiés. Cependant, il a été également souligné que l'Institut pourrait facilement être un doublon avec d'autres institutions de recherche. Les personnes interrogées ont suggéré que l'institut pourrait se voir attribuer un objectif de recherche limitée. Pourtant, les répondants ont affirmé l'importance des analyses propre aux pays pour poser un diagnostic. Ainsi, ils ont affirmé que l'institut devrait effectuer des évaluations annuelles pour suivre les progrès de certains pays de la région. Les personnes interrogées ont donné une priorité moyenne à cet objectif.

Seuls 42,8% des répondants ont souhaité que l'Institut MOAN pour l'égalité entre les hommes et les femmes agisse en tant que porte parole ou lobbiste. La majorité des répondants ont exprimé leurs réticences à cet objectif. Les principales préoccupations ont montré que les activités de porte parole pourraient devenir dominante au sein de l'Institut et ainsi, le détourner de ses missions principales. Cet objectif a une faible priorité.

Tableau 1: Les personnes interrogées et les sondés ont énuméré les objectifs suivants comme desseins pour la proposition d'Institut MOAN pour l'égalité entre les hommes et les femmes.



Le nombre total de sondés et répondants est de 56. Le tableau 1 ci-dessus reprend tous les objectifs proposés avec le nombre de voix correspondant.

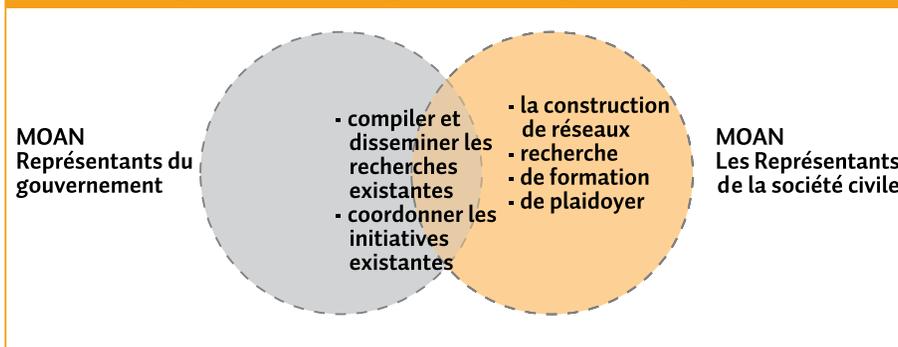
Le graphique montre que seulement 24 personnes sur 56 appuie la position de l'Institut du genre proposé d'être une plate-forme pour le plaidoyer. Le rôle de l'Institut en tant que base de données de recherche et d'information a reçu plus de soutien. Les trois fonctions, telles que la constitution de réseaux, la coordination et la recherche, ont respectivement un nombre de voix de 39, 36 et 34 sur un total de 56 personnes interrogées. D'après le tableau, il est possible de conclure que toutes les personnes interrogées se sont entendues sur ces quatre objectifs. Ci-dessous la liste des objectifs par ordre décroissant d'importance:

1. Servir de base de données, compiler et diffuser les recherches et informations pré-existantes;
2. Agir comme un réseau de renforcement des institutions qui relie des organisations de la société civile et les militants; les informer sur d'autres exemples de travail et des situations de réussite;
3. Coordonner des actions communes; lancer des partenariats entre les organisations;
4. Conduire ses propres recherches, réaliser des analyses propres aux pays qui serviront d'un effet diagnostic.

Les personnes interrogées et les sondés comprennent des représentants du gouvernement et de la société civile. Étant donné que ces deux groupes

représentent les différentes parties prenantes, les buts qu'ils mettent en avant pour l'institut MOAN pour l'égalité entre les hommes et les femmes révèlent des points de vue différents.

Tableau 2: Le gouvernement et les représentants de la société civile face à la question: « Quel devrait-être le but de l'Institut MOAN pour l'égalité entre les hommes et les femmes? » Convergences et divergences de points de vue.



L'illustration ci-dessus représente les différents objectifs proposés par les deux parties. On constate que leur centre d'intérêt commun semble de voir l'institut en tant que base de données et de recherche sur l'égalité entre les hommes et les femmes, et d'organe de coordination des organisations de la région. Les représentants de la société civile ont également proposé des objectifs de construction d'un réseau lié à la recherche, à la formation et à la réalisation d'activités de type "lobbyiste". Les représentants des gouvernements ont évité de faire référence à l'institut en tant que possible organe de pression pouvant réaliser des recommandations politiques.

Pour résumer les attributions de l'institut, les parties concernées sont d'accord pour la création d'une base de données sur les informations existantes, rendant ces données plus accessibles, et pour la coordination des activités menées par différentes organisations dans la région. La fonction faisant l'objet d'un fort consensus par les deux parties est celle de base de données, suivi par la construction d'un réseau et celui de rôle d'organe de coordination et de recherche. Ainsi, une nette majorité considère l'institut comme un organe qui devrait recueillir et diffuser l'information dans la région, et qui devrait créer et gérer le réseau d'organisations en coordonnant des initiatives similaires dans la région.

3. DES RECOMMANDATIONS POLITIQUES

Cette partie du rapport est basé sur l'accumulation des connaissances recueillies par l'équipe de recherche pendant les excursions et les entretiens face à face. Les directives énumérées ci-dessous seront finalement façonnée par les membres du jury de prospective de l'Institut.

3.1 GROUPES CIBLES

POLITIQUES AU NIVEAU NATIONAL

Une priorité intermédiaire de l'institut sera d'influencer les hommes politiques. Bien qu'il n'ait pas tiré un consensus total dans nos enquêtes, cette mesure est importante en ce qu'elle permet à l'Institut à se préoccuper de la partie législative du genre dans la région MOAN. Concerné par la législation de questions de genre dans la région, l'Institut peut également chercher à influencer la répartition du budget d'un Etat. L'institut collaborera également avec les représentants locaux de la société civile pour promouvoir le dialogue avec les gouvernements du MOAN. En outre, l'Institut pour l'égalité entre les hommes et les femmes pourra fournir aux politiciens locaux des projets qui établiront des normes régionales afin de promouvoir l'égalité des hommes et des femmes. Enfin, il pourra fournir aux gouvernements des informations complémentaires, des expériences précédentes et des initiatives actuelles au niveau régionales concernant la question de genre.

INSTITUTS DE RECHERCHE

L'Institut pour l'égalité entre les hommes et les femmes réalisera la promotion de la recherche sur la condition de la femme auprès des collectivités locales et régionales des régions concernées. Il cherchera à coordonner les projets de recherche de différents instituts de la région et à fournir un moyen d'échange des informations acquises lors de leurs expériences précédentes. Ainsi, cet échange permet aux différents instituts régionaux d'éviter de travailler deux fois sur un même sujet et leur donne l'occasion d'approfondir la recherche sur des domaines précis avec des moyens plus importants.

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

L'Institut pour l'égalité entre les hommes et les femmes assistera les ONG locales dans leurs recherches pour trouver des ressources financières et humaines, pour débattre de questions de genre, développer un network efficace et également pour soutenir les campagnes de sensibilisation dans toute la région et informer les citoyens sur les questions relatives à l'égalité entre les hommes et les femmes. L'Institut pour l'égalité entre les hommes et les femmes fournira aux ONG locales

avec les recherches effectuées et les informations collectées par le biais des organisations de l'ensemble de la région du MOAN. Les ONG locales pourront également informer l'Institut sur des événements ou des pratiques qui ont connu un grand succès. Ainsi, l'Institut pourra diffuser cette information à d'autres ONG de la région pour que ces dernières améliorent leurs projets.

UNIVERSITÉS

Les universités forment les décideurs de demain, les universitaires, les hommes d'affaires, les politiciens, etc. et l'Institut pour l'égalité entre les hommes et les femmes peut se servir de cet intermédiaire qui va permettre la transmission des connaissances. Elles peuvent aussi fournir à l'Institut des informations ainsi que des ressources humaines au niveau local.

MÉDIA

Les médias constituent un moyen de communication très important grâce à son audience. Ils peuvent donc influencer les hommes politiques, ainsi que l'opinion publique. L'Institut a l'objectif de faciliter les rencontres et les activités de réseautage entre les ONG et les instituts de recherche. À ce titre, les médias peuvent offrir un support considérable pour la diffusion des résultats de leurs travaux et activités.

LA LIGUE ARABE

Tous les États de la région MOAN ne sont pas membres de la Ligue Arabe, mais une majorité d'entre eux y fait partie. Son principal objectif est de renforcer les relations entre les pays Arabes et aussi d'examiner les questions sociales dans le monde Arabe. Elle a fait beaucoup d'efforts dans le passé pour promouvoir l'alphabétisation et les droits des femmes. L'Institut pour l'égalité entre les hommes et les femmes pourraient fournir à cette ligue les informations nécessaires et porter son influence sur l'ordre du jour des sommets. Les solutions, les plans d'action ou les recommandations proposés à la fin de sommet de la Ligue Arabe peuvent se propager plus rapidement et efficacement dans toute la région du MOAN.

3.2 ATTRIBUTIONS ET MISSIONS

La création d'un Institut a l'objectif de renforcer et de soutenir les politiques et les programmes pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans chacun des États de la région. Il est essentiel que les missions, les fonctions et le budget de l'Institut soient adaptés et qu'ils reflètent l'importance d'atteindre l'égalité entre les hommes et les femmes dans la région. Ainsi, les différentes attributions les missions de l'Institut sont répertoriées comme suit :

COORDINATION ET NETWORKING

1. Agir en tant qu'institution promouvant le dialogue (comme le Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe) parmi les acteurs de la société civile et les hommes d'influences. Agir pour créer et pérenniser des réseaux régionaux. L'institut ne cherchera pas à réaliser un travail déjà accompli par d'autres institutions. Il aura un rôle d'acteur pour coordonner les actions de différentes organisations et favorisera l'échange d'informations afin qu'elles puissent toutes bénéficier les unes des autres et optimiser leurs actions. Enfin, des relations seront construites entre les ONG et les gouvernements, là où elles n'existent pas.
2. Assurer la diffusion de données fiables ainsi que la mise à jour des données statistiques - servir de base de données pour la recherche sur l'égalité entre les hommes et les femmes dans la région. Il existe actuellement de nombreux instituts dans cette région qui font de la recherche sur ces questions. Cependant, il n'y a pas d'échanges entre eux. Par conséquent, un travail peut être réalisé deux fois de plus et ils ne peuvent pas faire usage de toutes les connaissances disponibles sur une question donnée. A cette fin, l'Institut créerait un répertoire complet de tous leurs études antérieures et prochaines pour permettre des recherches plus faciles, plus larges et plus précises.
3. Réaliser des projets avec un thème précis de recherche qui pourraient permettre aux petits acteurs de collaborer autour de ce projet. L'institut coordonnera les projets des ONG et partagera avec elles toutes les informations utiles pour gagner en efficacité. Bénéficiant ainsi d'une charge de travail moins importante, elles pourront se concentrer au cœur de leur recherche et/ou action. Leur travail sera donc précurseur dans le monde de la recherche sur l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que dans la région MOAN. Finalement, les fruits seront partagés entre elles par le biais de l'Institut pour l'égalité entre les hommes et les femmes.
4. Echanger des connaissances et des expériences, renforcer et développer le dialogue au sein de la société civile, ainsi qu'entre les gouvernements au niveau régional et/ou international.
5. Travailler en partenariat avec les autres organisations internationales pour les droits de la femme et plus largement les organisations internationales telles que les agences de l'ONU (FNUAP, PNUD), la Banque Mondiale, etc.
6. Fournir les exemples de meilleures expériences et les enseignements qui en découlent et assurer le renforcement des moyens d'action. L'Institut pour l'égalité entre les hommes et les femmes analyserait les résultats des actions prises ou des recherches effectuées par la société civile et par les gouvernements afin de déterminer la meilleure approche, et il transmettrait son expérience aux autres institutions. Il pourrait aussi organiser et de coordonner les efforts d'autres acteurs afin de tester celles qui fonctionnent le mieux.

RECHERCHE ET POLITIQUE

7. Effectuer des recherches sur des problèmes économiques, politiques et sociaux auxquels les femmes sont confrontées et produire des statistiques en fonction des genres. L'un de moins importants objectifs de l'Institut sera d'influencer l'action des gouvernements pour atteindre l'égalité entre les hommes et les femmes. Les interviewés et les personnes chargées de projet ont réalisé que l'on ne peut entreprendre des actions ou corriger des actions en cours que grâce aux informations fiables sur le terrain. C'est donc au moment où l'Institut recueillera les données et les diffusera au sein de la société civile en vue de susciter un débat que les conclusions auront vocation à influencer les États concernés.
8. Utiliser les données statistiques pour traduire ces connaissances en politique et en textes de loi, en recommandations, diffuser les résultats de la recherche pour informer tous les acteurs dans les pays du MOAN.
9. Suivre et soutenir la mise en œuvre intégrale et effective de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Cette convention de l'ONU en tant qu'initiative liée aux droits de l'Homme vise l'intégration de la femme dans tous les aspects de la vie, à tous les niveaux de la société dans un monde sans discrimination fondée sur le genre.

LOBBYING / PORTE PAROLE

10. Promouvoir la notion d'égalité entre les hommes et les femmes. L'inégalité entre les hommes et les femmes reste un sujet important dans la région MOAN, malgré des récents progrès dans l'émancipation des femmes. Ce dernier a conduit certains à croire que ces questions ne devaient plus être prises en compte. Toutefois, ces progrès ont été très limités et les personnes interrogées pensent que les carences dans les sociétés des pays du MOAN sont liées aux politiques gouvernementales qui ne prennent pas assez en compte la question de l'égalité entre les hommes et les femmes. Alors ces dernières doivent être identifiées, discutées et révisées. Plus que d'avoir porté ce thème important au débat public, l'Institut doit veiller à ce que cette thématique soit mieux comprise au sein des sociétés civiles.
11. Promouvoir une politique de genre s'appuyant sur une politique d'intégration pour parvenir à l'égalité entre les hommes et les femmes. À ce but, on doit analyser les effets de toutes les actions ou de tous les programmes qui relèvent les inquiétudes des citoyens en raison de leur genre. L'Institut ne se contenterait pas seulement de développer des méthodes d'intégration pour former la politique de genre mais il va également les tester et diffuser à l'ensemble de la région MOAN.

Réaliser des campagnes de sensibilisation sur l'égalité entre les hommes et les femmes et fournir une assistance technique pour la réalisation des rapports. Fournir au public des informations sur les questions concernant l'égalité entre les hommes et les femmes pour créer un dialogue et faire en sorte qu'à l'issue de ce dialogue des mesures soient prises par différents acteurs pour contre balancer l'absence d'initiative à l'échelle des gouvernements. L'Institut aura également pour but de dissiper les idées préconçues dans la société civile concernant les questions liées à l'égalité entre les hommes et les femmes.

3.3 STRUCTURE, GOUVERNANCE, LOCATION ET FINANCEMENT

1. L'institut devra être administré par un conseil d'administration composé des membres énumérés dans le rapport.
2. La majorité des membres du conseil d'administration de l'institut devra être originaire de la région MOAN. Cependant, l'institut ne devrait pas ignorer des candidatures extérieures à la région.
3. La structure hiérarchique de l'institut devrait être clairement définie pour être fonctionnelle et pour permettre un travail efficace.
4. Il serait souhaitable que les membres du conseil d'administration aient des relations au sein des organisations locales et internationales qui s'impliquent et qui influencent les politiques de genre.
5. La formation d'un comité consultatif devrait être décidée par le conseil d'administration. La responsabilité de la composition du conseil d'administration devrait être décidée par les membres à valider.
6. L'autonomie de l'institut proposé doit être garanti par le pays d'accueil et l'institut devra être indépendant en ce qui concerne l'établissement et la modification de son règlement intérieur.
7. Le projet d'Institut pour l'égalité entre les hommes et les femmes devrait être officiellement basé dans la région MOAN. Il serait souhaitable que le siège soit dans un Etat où le travail de l'institut ne serait pas déjà réalisé par les organisations existantes. Par ailleurs, l'institut ne devrait pas seulement combler un vide au niveau régional mais aussi il vise à faire bénéficier l'Etat d'accueil de son travail pour la promotion des droits des femmes. Il est important que les lois en vigueur dans le pays d'accueil soient favorables aux travaux de l'institut. À ces égards, le travail de terrain a jusqu'à présent indiqué que parmi les pays du Moyen-Orient élargi et l'Afrique du Nord ; le Maroc est l'endroit le plus approprié pour accueillir l'Institut proposé.
8. L'Institut pour l'égalité entre les hommes et les femmes devrait être accessible à toutes les parties, tout en conservant son autorité institutionnelle et sa

flexibilité qui lui permettrait d'influencer les gouvernements et leurs politiques afin de former une sensibilisation efficace.

9. Les sources possibles de financement peuvent inclure: des agences de l'ONU, la Middle East Partnership Initiative, l'Union européenne, les programmes pour le Moyen-Orient des différents gouvernements, d'autres institutions et surtout, la Fondation pour le Futur sous les auspices de la G-8. Cette liste est non exhaustive.
10. Le pays hôte doit avoir la volonté politique de soutenir l'institut, l'adoption du projet par les acteurs de la société civile locale est également crucial pour elle d'avoir une mesure du succès.

3.4 ENREGISTREMENT D'UNE ONG AU MAROC

Une association à but non lucratif peut être librement constituée au Maroc, sans aucune autorisation ou notification préalable. Il n'y a pas de condition de nationalité. Même, les membres de cette association peuvent tous être des étrangers. Cependant, pour avoir un statut juridique (c'est-à-dire bénéficiaire du statut de personne morale), pour demander des subventions ou soutenir une action en justice ou encore pour éventuellement acheter ou vendre des biens à son propre nom, une association doit faire l'objet d'une déclaration. C'est par cette déclaration de la constitution d'une association qu'on lui confère une reconnaissance publique grâce à laquelle il peut jouir de ses droits et prérogatives en tant qu'entité légalement constituée. Au Maroc, la législation concernant les associations et le droit d'association est régie par le Dahir⁹ du 15 novembre 1958. La déclaration d'association peut exiger plusieurs semaines après avoir obtenu le reçu de dépôt des statuts.

Les documents exigés pour l'enregistrement sont : une lettre de présentation de la déclaration préalable, la liste des membres occupant les postes de gestion et du conseil d'administration, les statuts de l'association. Tous ces documents font l'objet d'un enregistrement chez un notaire et sont signés par le déposant.

Si les donateurs et les gouvernements s'entendent sur les modalités pratiques et financières pour la création de l'institut, des conseillers juridiques doivent être désignés pour assister les fondateurs et écrire les statuts.

3.5 FINANCEMENT INITIAL

Le financement initial de l'Institut se composera des trois volets suivant : infrastructure, administratif et programme. Bien que les coûts de programme ne soient pas très élevés au début, une augmentation du budget devrait être

■ 9 Le décret du roi

envisagée au fur et à mesure que l'Institut définit son champ de recherche. Sur la base des entretiens réalisés, les ratios budgétaires pour le lancement de ces trois catégories devraient être définis comme suit:

- Infrastructure 40%
- Administratif 40%
- Programme 20 %

Exemple de budget type pour financer l'établissement de l'institut :

POSTES DE DEPENSES		RATIO	MONTANT en USD
INFRASTRUCTURE		15%	
	Location de bureau		50.000,00
	Equipement		10.000,00
	Autres		10.000,00
ADMINISTRATIF		42%	
	Staff Salariés		125.000,00
	Conseil juridique		15.000,00
	Coûts d'enregistrement		10.000,00
	Autres (déplacement des salariés, etc)		50.000,00
PROGRAMME		42%	
	Projets de recherche		125.000,00
	Advocacy		50.000,00
	Formation		25.000,00
TOTAL			470.000,00

Cette estimation est basée sur le budget annuel d'organisations semblables.

IV. CONCLUSION

Ce rapport pose les fondements et la raison d'être pour la création d'un Institut pour l'égalité entre les hommes et les femmes, dont les travaux porteront sur les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. L'Institut devra être une véritable institution établie par une possession locale. Il y a une volonté et une initiative de la part de certains acteurs de la société civile de réaliser les travaux nécessaires à l'établissement de l'institut. Cependant, la volonté politique des gouvernements est aussi nécessaire pour aider la création de cette organisation. Le Forum pour le Futur est la première plate-forme dans laquelle les gouvernements se sont engagés en faveur de ce projet et sont sollicités pour concrétiser leurs idées. Les chercheurs invitent les représentants du Forum pour le Futur à adhérer aux grandes lignes définies dans la phase actuelle de l'étude pour la fondation de l'Institut, et à fournir les moyens financiers nécessaires pour son lancement.





TESEV

ISBN-978-605-5832-27-8

